

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 01/03/2022 Version 0
---	--	---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit :	KNAUF XTherm, KNAUF NEXTherm, KNAUF Stop Therm ULTRA, KNAUF Stop Therm ULTRA Ch.
1.2. Utilisation du produit :	Isolant thermique sous forme de panneau ou entrevous rigide, mis en œuvre sur plancher, en façade, en terrasse, sous une dalle de compression, ...
1.3. Identification de la société :	KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN
	Téléphone : +33 809 40 40 68
	Email : STK@knauf.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :	
Le produit n'est pas classé dangereux	
Principaux dangers :	Neant
Dangers particuliers :	Pas de danger particulier

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :	Polystyrène expansé (PSE)			
Principal Composant : polystyrène	% masse > 98%	Numéro CAS/ EINECS 9003-53-6 / -	Symbole aucun	Phrases de risque : aucune

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Autres Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
n-pentane	< 1%	109-66-0 / 203-692-4	SGH02 (Danger), SGH08 (Danger), SGH09	H220, H411, H304, EUH 066, H336
Iso- pentane		78-78-4 / 201-142-8	SGH02 (Danger), SGH08 (Danger), SGH09	H220, H411, H304, EUH 066, H336

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit	
En cas d'inhalation :	Donner de l'air frais en cas d'inhalation de poussières. A noter que le PSE se découpe aisément, sans nécessiter de scie circulaire qui serait productrice de poussières.
En cas de contact avec la peau :	Aucune mesure particulière.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau afin d'évacuer d'éventuelles poussières ou de fines particules.
	Consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'ingestion :	Aucune mesure particulière.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 01/03/2022 Version 0
---	--	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau.

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :
Combustible.

Produits de combustion comprenant du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité.

Possibilité de dégagement de traces de styrène, d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Pas de flamme nue ni d'autre source d'inflammation à proximité du produit.
Ne pas fumer. Eviter les étincelles.

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la contamination des égouts ou des eaux de surface

Méthodes de nettoyage : Balayer et organiser son élimination conformément à la rubrique 13.
Si le produit peut être ramassé sans être souillé, ce dernier est recyclable

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation
Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité, en particulier l'absence de flamme nue, de source d'inflammation, d'étincelles...

7.2. Stockage
Stockage loin des sources de chaleur et d'inflammation.
Sous l'action du soleil, le produit jaunit. Bien qu'il conserve toutes ses propriétés, son aspect visuel est détérioré.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)
En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux. Pour éviter la formation d'éventuelles poussières ou de fines particules, une découpe au fil chaud est recommandée.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition
Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Certains composants ou substances issues d'une décomposition du produit, présentent les valeurs réglementaires suivantes :

VME pentane (N°CAS 109-66-0 et 78-78-4) :	3000 mg/m3
VME styrène (N°CAS 100-42-5) :	100 mg/m3
VME poussières inhalables :	10 mg/m3
VME poussières alvéolaires :	5 mg/m3

8.2. Contrôle de l'exposition
Aucune mesure n'est requise en cas d'utilisation normale du produit, à savoir l'absence de dégradation thermique ou une découpe appropriée (au fil chaud par exemple) c'est à dire peu génératrice de poussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales
Etat physique : Solide : bloc, panneau ou produit moulé constitué de petites billes soudées entre elles.
Couleur : Grise, noire.
Odeur : Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement
Masse volumique : de 8 à 40 kg/m³ à 20°C
Point d'éclair : 370°C (PSE sans pentane résiduel)
Température d'auto-inflammation : 450°C (PSE sans pentane résiduel)
Point de fusion : 95-100°C
Solubilité dans l'eau : Insoluble
Soluble dans des solvants aromatiques, halogénés, et les cétones.

9.3. Autres informations
Combustible.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 01/03/2022 Version 0
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1. Conditions à éviter Température maximale de service de 80° C (conformément à la norme NF EN 14309). Produit stable mais se décompose dès 100°C. La proximité de sources de chaleur et d'inflammation est à proscrire.		
10.2. Matières à éviter Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.		
10.3. Produits de décomposition dangereux Emission de monoxyde et dioxyde de carbone. Traces éventuelles de styrène ainsi que d'autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.		
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
Le produit est non toxique.		
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES		
Nos fournisseurs de polystyrène expansible mentionnent des études récentes indiquant que des perles de polystyrène expansé ne doivent pas être associées à un risque quelconque pour l'environnement.		
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION		
Les produits propres, non souillés par d'autres matériaux tels que du plâtre, du bois, du ciment ou encore des traces de colle, sont tout à fait recyclables sur leurs sites mêmes de production. Toutefois à ce jour les filières de récupération sont en cours de mise en place. Outre le recyclage qui reste à privilégier, les déchets de polystyrène sont stockés en décharge de classe II (non dangereux). Code du déchet : 17 06 04 Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses) Les emballages telles que les housses sont également recyclables à condition d'être acheminées a minima vers un centre de tri opérationnel.		
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.		
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008. Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Phrases de risque associées au produit : Aucune Conseils de sécurité associés au produit : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.		
16. AUTRES DONNÉES		
Phrases de risque citées dans ce document : H220 Gaz Extrêmement inflammable H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H336 Peut provoquer somnolences et vertiges Modifications apportées par cette nouvelle version : Non concerné car version initiale. Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.		